

// Service Presse  
Tél. 02 40 41 67 06  
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 10 février 2023

## Numérique responsable

# Dialogue, transparence, et sobriété : Nantes Métropole signe aujourd'hui une nouvelle charte métropolitaine pour l'aménagement numérique du territoire

**La signature de la charte d'aménagement numérique hertzien démontre la capacité de Nantes Métropole à instaurer sur son territoire un dialogue avec les opérateurs, les communes et les bailleurs sociaux. Elle complète la réglementation nationale sur l'implantation des antennes de téléphonie mobile par des dispositifs négociés localement.**

Si Nantes Métropole disposait déjà depuis 2013 d'une charte en matière d'aménagement numérique, la signature aujourd'hui d'une nouvelle version, en marge du conseil métropolitain, permet d'élargir la gouvernance en incluant les bailleurs sociaux du territoire, vise à une meilleure efficacité et sobriété et une plus grande transparence à destination des citoyens. Elle est accessible à tous : <https://metropole.nantes.fr>

**« Je salue la signature officielle de cette nouvelle charte avec les communes de la Métropole, l'ensemble des opérateurs de télécommunications et les bailleurs sociaux. Cette charte, pionnière au niveau national, est emblématique du mode de faire de notre territoire qui sait mettre autour de la table l'ensemble des acteurs engagés. Elle permet des avancées fortes, en matière de gouvernance avec l'inclusion dans ce nouveau cadre de discussion des bailleurs sociaux, en matière de transparence pour les citoyens avec le déploiement d'un observatoire des ondes librement consultable en temps réel, ou encore en matière d'efficacité et de sobriété. Cette charte contribue à l'ambition que nous portons au quotidien avec l'ensemble des acteurs du territoire en matière de numérique responsable, pour un numérique qui soit social, écologique, et éthique »** déclare Francky Trichet, vice-président de la Métropole en charge du numérique et de l'innovation.

**« Cette nouvelle charte relative à l'aménagement numérique du territoire nous permet de répondre à une partie des préoccupations des citoyens concernant l'impact des nouvelles technologies sur nos vies. Il faut saluer les avancées qu'elle permet : je pense en particulier à la gouvernance élargie, au renforcement de la transparence ou encore aux objectifs en matière de sobriété des infrastructures. Le numérique est un enjeu de société. Il doit être avant tout démocratique, transparent, et faire l'objet de décisions collectives pour l'intérêt général »** ajoute Louise Vialard, conseillère municipale de Nantes en charge du numérique responsable, conseillère métropolitaine en mission sur les mutations économiques.

**La charte, un des engagements importants issus du débat « 5G à Nantes : parlons-en ! », complète la réglementation nationale par des dispositifs originaux négociés localement :**

- des engagements des opérateurs en matière de responsabilité environnementale :

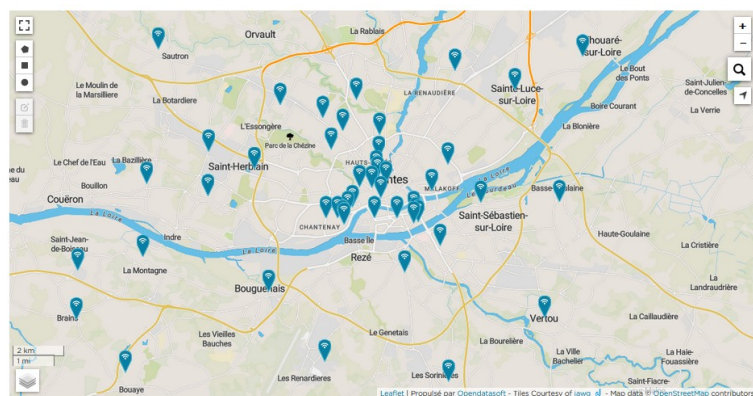
**1/ le recours à des infrastructures plus écoresponsables** (par exemple : alimentation électrique des antennes avec fournisseurs d'électricité verts, ENR, etc.).

**2/ la participation, aux côtés de la Métropole, à une réflexion sur une déclinaison locale des travaux nationaux de l'ADEME et de l'ARCEP autour de l'impact environnemental du numérique**, en particulier dans le domaine de la consommation électrique des réseaux mobiles.

**3/ le recours autant que possible à la mutualisation des pylônes et toits terrasse entre les opérateurs**, notamment afin de limiter l'emprise foncière et les impacts paysagers.

- des engagements de la part des communes en matière de mesures d'ondes et de transparence :

**1/ la mise en place de 50 capteurs en continu consultables sur le site de données ouvertes de Nantes Métropole.** Dans une volonté de transparence vis-à-vis des habitantes et habitants de la métropole, 50 capteurs ont été installés en 2022 à proximité de sites particuliers (écoles et crèches) sur l'ensemble du territoire pour permettre à chacune et chacun de consulter en temps réel le niveau d'exposition aux ondes (<https://data.nantesmetropole.fr/pages/ondes>).



**2/ la publication de tous les projets d'implantation d'antennes et, à terme, une cartographie des sites existants accompagnée des mesures relevées sur le site internet de la Métropole.**

**3/ l'animation de la concertation avec les habitants**, en particulier grâce à des réunions de concertations dédiées aux projets d'implantation d'antennes et réunissant les habitants, les opérateurs, les communes, et la Métropole.

- un travail plus collégial entre tous les acteurs (opérateurs, communes, bailleurs sociaux, société civile) avec :

**1/ une phase de concertation de trois mois maximum entre la commune et les opérateurs avant tout projet de nouvelle implantation** (en plus des délais réglementaires de 1 mois pour le Dossier d'information mairie (DIM) et 2 mois pour la demande d'urbanisme). Avant que les opérateurs ne déposent officiellement leur dossier d'information en vue de l'implantation d'une nouvelle antenne, les opérateurs devront désormais engager une concertation avec la commune concernée et les services de Nantes Métropole afin de réunir les conditions d'implantation nécessaires du point de vue des opérateurs et des communes et donc limiter les conflits et recours administratifs.

2/ **le renforcement du rôle de la Métropole** grâce à la création d'une mission dédiée à l'aménagement numérique du territoire, en tant que gardienne du respect de la charte par toutes les parties et en tant que conseil auprès des communes sur les projets d'implantation qui les concernent.

Les travaux sur la charte se sont déroulés de juillet 2021 à mai 2022 en association avec les 4 opérateurs (Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile), les communes de la Métropole et l'Union sociale pour l'habitat (USH - représentants des bailleurs sociaux sur le territoire métropolitain).

### **L'ambition de Nantes Métropole pour un numérique responsable**

La charte relative à l'aménagement numérique hertzien signée aujourd'hui s'inscrit dans une forte ambition portée par Nantes Métropole pour un numérique responsable qui soit social, écologique et éthique. Retrouvez l'ambition de Nantes Métropole en matière de numérique responsable en ligne à l'adresse suivante :

<https://metropole.nantes.fr>